

CORRIGE Exercice 11: Règlementation Nationale

1 / Choix du véhicule

- **Poids à charger**: 32 x 300 kg = 9 600 kg. Le poids des marchandises peut entrer indifféremment dans l'un ou l'autre véhicule.
- Longueur de plancher nécessaire:

le raisonnement est lié au chargement avec ici une recherche du mètre linéaire plancher nécessaire au chargement une fois la hauteur utile et la largeur utile vérifiées : 32 palettes sur 3 hauteurs : soit 2 hauteurs de 12 palettes par niveau et la 3^{ème} hauteur avec 8 palettes. 2,44 / 1,20 = 2 palettes sur la largeur - 1,50 m x 6 palettes = 9 mètres de plancher sont nécessaires.

• Conclusion: le porteur n'est pas suffisant du fait de sa hauteur - en longueur on place 5 palettes, en largeur 2 palettes, ce qui fait 10 palettes par lit. Puis avec la hauteur, on place 3 lits ce qui fait 30 palettes au total. Donc la semi remorque est le moyen approprié pour ce chargement.

2 / Le plan transport

- Lundi: 10 h de conduite
- et mardi 7 h : il lui reste une période de 10 h de conduite pour la semaine en cours.
- Son repos journalier prend fin mercredi à 6 h. Il peut donc se présenter au chargement mercredi à 10 h.
- En utilisant l'itinéraire le plus court en distance : 14 h 10 de conduite
 - o Départ mercredi 11 h après chargement
 - o 4 h 30 de conduite : 15 h 30
 - o Pause: 45 mn, fin de pause 16 h 15
 - o 4 h 30 de conduite : 20 h 45
 - o Repos journalier réduit de 9 heures
 - o Reprise conduite le jeudi à 5 h 45
 - o 4 h 30 de conduite : 10 h 15
 - o Pause 45 mn, fin de pause 11 h
 - o 0 h 40 de conduite, arrivée destination à 11 h 40
 - o La livraison devant se faire entre 7 et 8 heures, il arrive trop tard.
- En utilisant l'itinéraire le plus rapide en temps : 9 h 51 de conduite
 - o Départ mercredi 11 h après chargement
 - o 4 h 30 de conduite : 15 h 30
 - o Pause: 45 mn, fin de pause 16 h 15
 - o 4 h 30 de conduite : 20 h 45



- o Repos journalier réduit de 9 heures
- o Reprise conduite le jeudi à 5 h 45
- o 0 h 51 de conduite : arrivée à destination à 6 h 36, donc dans les délais.
- o Il peut se mettre en repos en attendant l'ouverture à 7 h 30.

• Retour:

- Déchargement terminé à 8 h 30.
- o Ayant déjà conduit 0 h 51, il ne pourra conduire que 9 h 09
- o 4 h 30 de conduite : 13 heures
- o Pause 45 mn, fin de pause : 13 h 45
- o 4 h 30 de conduite : 18 h 15
- o Il ne lui reste plus que 9 mn de conduite, il prend donc son repos journalier jusqu'à 3 h 15 le vendredi matin.
- o II lui reste 0 h 51 mn de conduite pour arriver à Aulnay
- o Arrivée à Aulnay à 4 h 06.
- o II arrive donc à temps pour le dernier transport mais il ne lui reste plus que 8 h 09 de conduite et ce dernier parcours nécessite 9 h de conduite. Il ne pourra donc pas effectuer cette rotation.